

## Communes situées en zones favorables

La liste des communes situées en zone favorable est en annexe 6. Cette liste a été établie en considérant les communes dont tout ou partie de leur territoire est située en zone favorable sur la carte précédente. A l'inverse, il convient de préciser que le classement d'une commune en zone favorable n'induit pas a priori que tout son territoire offre des capacités d'accueil pour des éoliennes : les zones de développement éolien et les projets correspondants devront donc tenir compte des contraintes recensées dans ce schéma.

La carte ci dessous représente ainsi les délimitations territoriales du schéma régional éolien au sens de l'article L. 314-9 du code de l'énergie. Les ZDE créées ou modifiées postérieurement à la publication du schéma doivent être situées au sein de ces zones.

